

Renouvellement des abonnements TPG / unireso des bénéficiaires du SPC en 2022

L'année 2022 marque le passage de tous les abonnements TPG / unireso des bénéficiaires du SPC au format SwissPass.

Pour renouveler votre abonnement TPG / unireso SPC et obtenir ce nouveau format d'abonnement, qui se présente sous la forme d'une carte rouge, vous devez vous rendre aux guichets TPG de Rive, de Cornavin ou de Lancy-Pont-Rouge, du lundi au vendredi, de 9h à 16h.

Vous devez présenter une pièce d'identité et la lettre explicative envoyée par le SPC au cours de la deuxième moitié de janvier 2022.

Le paiement de votre participation de 66 francs se fait dès cette année directement aux guichets TPG.

La photographie nécessaire à l'établissement du SwissPass sera réalisée sur place aux guichets TPG.

Attention! Il n'y a plus de prolongation de validité de l'abonnement pour le mois de mars. Tous les abonnements sur 'carte blanche' prennent fin le 28 février 2022. Nous vous invitons donc à effectuer votre renouvellement avant fin février.

Votre abonnement sur SwissPass sera valable un an à partir de la date de son émission. Le SPC vous avertira par courrier lorsque votre abonnement arrivera prochainement à échéance et vous indiquera la marche à suivre pour le renouveler.

Vous pouvez aussi vérifier à tout moment la date exacte d'échéance aux distributeurs automatiques de billets des TPG. Pour cela, il faut appuyer sur le bouton SwissPass sur l'écran et poser la carte SwissPass sur le lecteur 'sans contact'. La date d'échéance de votre abonnement apparaît alors à l'écran.

Si vous avez égaré la lettre concernant le renouvellement de votre abonnement, vous pouvez tout de même le renouveler aux guichets TPG dès le 1^{er} février. Vous devez alors vous présenter avec une pièce d'identité et votre numéro de personne/bénéficiaire SPC.